

2018-1274



CONSULTATION ECRITE
BUREAU DU 24 AVRIL 2019
Délibération N° B 19/057

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019
POLITIQUE DE TRAITEMENT DES FRICHES ET DES SITES ET SOLS POLLUES
CONVENTION DE TRAVAUX**

**VERDUN - Cercle de Bévaux - Logement - T
P09RM50X006**

Le Bureau de l'Établissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/015 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Établissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la sollicitation de la communauté d'agglomération du Grand Verdun pour une intervention de l'établissement dans le cadre de la requalification du site du Cercle de Bévaux situé sur le territoire communal de Verdun en vue de créer des logements,

Sur proposition du Président,

- approuve l'engagement de travaux de démolition, y compris de désamiantage et de dépollution résiduelle si besoin, sur le site susvisé ; le montant prévisionnel de l'opération est de 1 200 000 € TTC pris en charge à 80% par l'EPFL et 20 % par la communauté d'agglomération du Grand Verdun.
- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel et de signer avec la communauté d'agglomération du Grand Verdun la convention de travaux annexée à la présente délibération.
- charge le Directeur Général de mettre en œuvre l'ensemble des dispositions de ladite convention.

VU ET APPROUVE

Le 30 AVR. 2019

Le Préfet de Région,

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général pour les Affaires
Régionales et Européennes


Blaise GOURTAY

Le Président du Conseil d'Administration,



Julien FREYBURGER